

## DEBAT NATIONAL SUR L'ECOLE

### Les présents et les intervenants sont :

- Parents d'élèves représentant ou non les Fédérations (représentativité très faible)
- Enseignants des Ecoles, du Collège, de l'Enseignement spécialisé
- Directeurs et Principale des établissements
- animateurs et Rapporteurs
- Responsables des Collectivités locales et cantonales
- Responsables du secteur associatif local

Une quarantaine de personnes étaient présentes dans la salle : des directeurs d'école maternelle ou élémentaire, Melle Mir, principale du collège Marcel Proust, des professeurs du collège et des personnels ATOS et seulement 7 parents (certains étant délégués des parents d'élèves).

Durant la première heure de la réunion les différents intervenants ont tenté de poser un **diagnostic** global sur l'école. Il en ressort :

- L'école maternelle à une vocation d'instruire et d'éduquer au même titre que l'école élémentaire. Il est très important que les enfants apprennent à se socialiser, bien avant 6 ans.
- Doit-on envisager une scolarité obligatoire avant 6 ans ? Les parents doivent être conscients de l'engagement moral qu'ils prennent vis à vis de leur enfant, et élaborer un projet pour lui.
- L'école ne doit pas se substituer à la famille.
- Le statut de l'école maternelle devrait être institutionnalisé.
- Définir qui fait quoi dans l'école.
- Les échanges entre parents et enseignants se construisent dès la maternelle
- Manque de personnel péri scolaire, de formateurs et d'éducateurs spécialisés, de psychologues, d'enseignants spécialisés, de médecins et d'infirmières scolaires.
- Postes du Réseau d'aide à l'enfance en difficulté (RASED) non pourvus.
- Tous les enfants doivent-ils être considérés comme pouvant être en difficulté ?
- Les enseignants sont-ils suffisamment formés (notamment dans le domaine des relations humaines et la psychologie de l'enfant) ?
- Orientation des élèves : elle est souvent trop précoce. Il faut donner un socle de culture et l'envie d'apprendre. Mais il faut aussi leur laisser le temps. Doit-on repousser l'orientation au-delà du collège ? Laisser le temps aux enfants pour se déterminer.
- Importance de la mise en place de relations avec le monde du travail. Ouvrir l'école aux entreprises.
- MANQUE DE MOYENS HUMAINS (personnel qualifié dans les domaines de la santé ou informatique).

### **LES MISSIONS DE L'ECOLE : quelles doivent être les missions de l'école, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?**

Les personnes présentes sont d'accord pour affirmer l'importance de l'apprentissage des langues étrangères.

- quelle est la vraie mission des enseignants dans l'école ?
- faut-il laisser l'enseignant seul face à ces missions ?
- quels moyens sont mis à sa disposition ?
- les enseignants du primaire sont-ils assez formés pour enseigner les langues étrangères ?
- l'école doit former les jeunes citoyens : faut-il remettre les cours de « moral » ou d'instruction civique au goût du jour dès le plus jeune âge ?
- il est important de faire comprendre aux enfants le monde dans lequel ils vivent, notamment en ce qui concerne l'apprentissage des cultures et des religions,
- l'Europe reste encore « virtuelle » pour les jeunes qui voyagent peu,
- la mission culturelle de l'école doit-elle englober l'Europe ? Si oui, doit-elle aussi être économique ? L'école peut-elle assurer ces missions ?

- la base culturelle est commune, mais les différences demeurent entre les milieux défavorisés intellectuellement et ceux qui ont accès « naturellement » à la culture. Une des missions de l'école devrait être de pallier à cette différence
- pour bien apprendre une langue étrangère, il faut permettre à l'enfant de s'immerger totalement dans la langue. Plus l'enfant apprend tôt, plus il sera à l'aise et conservera ses acquis. Les enfants devraient être prêts, à la fin du cycle du collège, à véritablement apprendre une langue étrangère et la vivre.
- la France A UN RETARD ENORME EN CE QUI CONCERNE L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ETRANGERES
- Difficulté d'intégrer les « lecteurs assistants » dès le primaire, voire la maternelle par manque de moyens et de coordination.
- La construction de l'Europe passe aussi par la connaissance des pays.
- On constate que lorsqu'une section langue a un effectif très réduit, elle est supprimée : les élèves sont regroupés par établissements, créant encore des inégalités.
- L'enseignement des cultures européennes doit être l'affaire de tous.

Le manque de moyens humains et financiers et les incohérences de l'Education Nationale mettent un frein au développement de l'enseignement « européen ».

Les parents, les enseignants et la société civile ne sont pas encore suffisamment préparés pour intégrer la notion européenne dans l'éducation des enfants.

## **Comment parents et partenaires peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?**

### **1° Rôle des parents**

*Les parents* insistent sur :

- o Le rôle qu'ils ont à jouer en veillant au rythme de l'enfant, à sa nourriture, à son sommeil et à son ouverture d'esprit ;
- o L'inégalité des enfants, autonomes ou non. A potentiel égal, certains bénéficient d'aide et de soutien à domicile, d'autres non. Ils se demandent si le soutien apporté par le Collège ( surveillants, professeurs volontaires) suffit.
- o L'importance de l'échange qui s'établit entre les parents et l'Ecole

### **2° Les parents savent-ils ce qui se passe à l'école ? Existe-t-il une réelle lisibilité ?**

- Des réponses sont apportées par les *enseignants et les responsables des établissements*

En tous lieux d'enseignement et à tous les niveaux sont organisées des réunions d'information, et la disponibilité des équipes pédagogiques est effective.

On mentionne de plus :

- o L'existence du carnet de liaison, particulièrement riche en échanges école-maison au niveau école maternelle
- o L'existence de l'Evaluation ( Primaire, Collège) et la transmission de ses résultats

On remarque que :

- o tous les parents ne s'impliquent pas dans ces démarches et que leur participation est inégale.
- *Les parents* indiquent que :
  - o L'échange parents/école devient plus difficile quand les enfants grandissent
  - o Les réponses qu'ils apportent sur le sujet de la lisibilité ne sont sans doute pas les mêmes que celles que donneraient des parents absents à cette réunion.
  - o Il faut tenir compte de la personnalité des enfants plus ou moins enclins à raconter leur journée et peut-être préserver leur autonomie en ne leur posant que des questions d'ordre global ;
  - o Le parent délégué joue un rôle de relais très important dont doivent être informés les autres parents.

### **3° Quel doit-être l'apport des partenaires extérieurs à l'Ecole ?**

- *Les responsables des collectivités locales* affirment que l'Ecole doit lutter contre les inégalités culturelles, suggérant que cette inégalité n'est pas seulement liée aux moyens financiers dont disposent les familles.

La commune peut contribuer à cette lutte par :

- L'aide aux devoirs
- La structure : Service municipal de la jeunesse
- L'implication dans la cohérence des actions de la vie associative
- La mise en réseau de l'ensemble des moyens

- *Du côté du Collège*, l'accent est mis sur :

- Le lien constant entre vide culturel et difficultés des familles défavorisées
- L'importance des activités associatives le mercredi après-midi
- La nécessité de l'implication de la municipalité dans le financement des sorties, particulièrement pour les sorties pédagogiques de la journée désormais gratuites pour les élèves, ce qui limite l'ensemble des autres projets.

- *Les parents* se félicitent que la ville de Cabourg puisse faire profiter les élèves de ses nombreux équipements sportifs et souhaitent que les manifestations culturelles autres ( cinéma, théâtre, concerts) accueillent plus largement les enfants.

Ils constatent le bénéfice des sorties et des voyages qui permettent des échanges différents entre les élèves et les professeurs.

Ils regrettent :

- La suppression de créations de postes en Z.E.P. ces structures particulières favorisant l'intégration d'enfants en difficulté.
- Les imperfections de l'intercommunalité qui crée parfois des inégalités

- *Les enseignants* font encore remarquer que :

- Les projets artistiques et culturels qui liaient l'Ecole au monde extérieur sont en voie de disparition en raison de suppressions de postes d'animateurs culturels et artistiques
- Un cadre national reste indispensable pour garantir l'égalité des élèves, toutes les communes n'étant pas également dotées d'équipements adaptés, toutes n'ayant pas le même potentiel d'ouverture culturelle

La **conclusion** de l'animateur est :

L'Ecole a une mission culturelle. Elle doit compenser les inégalités sociales. Pour certains élèves, elle est la seule base culturelle. La réglementation concernant les sorties pédagogiques a des effets pervers puisqu'elle limite ces sorties, et donc, l'ouverture culturelle.

4° Local ou national ?

*Les responsables des collectivités locales* sont décentralisateurs par définition. Ils font remarquer l'implication de ces collectivités dans les progrès matériels des établissements scolaires et souhaitent développer leur champ de responsabilité, par exemple dans le domaine culturel. Tout en admettant les limites de la décentralisation, ils croient aux vertus de la proximité et se prononcent pour elle. Ils considèrent néanmoins que :

- Le cadre pédagogique et les programmes doivent être fixés par l'Etat
- L'Etat doit aider la Région et intervenir dans les dotations territoriales pour plus d'égalité.

*Les enseignants* constatent le désengagement de l'Etat au profit des collectivités locales et s'en inquiètent. Ils rappellent qu'ils ont déjà donné leur avis sur ce sujet au printemps dernier et n'ont guère été écoutés. Une de leurs craintes est que les « bailleurs de fond » interviennent à l'Ecole dans des domaines autres que matériels, pédagogie ou programmes par exemple.

Bien que présents aujourd'hui, ils expriment des doutes sur l'utilisation des résultats de cette consultation.

### **Faut-il redéfinir les métiers de l'école ?**

Q : Faut-il rétablir une bivalence voir une polyvalence des matières enseignées par les professeurs, ceci provoque l'inquiétude du monde enseignant, bien que la bivalence permettrait d'éviter le départ de certain sur d'autres écoles.

Q : Qu'en est-il de la grève des directeurs d'écoles ?

Elle continue et des postes ne sont pas pourvus, les directeurs souhaitent du temps pour exercer leur fonction.

Q : Besoin de formation et ouverture de concours pour de nouveaux métiers : spécialiste informatique, secrétaire qui soit une assistante de direction tout en connaissant le système éducatif. Le salaire de secrétaire, beaucoup trop bas, handicap lourdement ce type de recrutement. Les logiciels sont par ailleurs obsolètes.

Q : A côté des enseignants une personne devrait suivre l'enfant du primaire au collège. Comment l'appeler ? Assistante sociale ? Infirmière morale ? de fait, un psychologue mais le terme fait peur. Un point d'écoute ?

Le CPE abordable mais débordé, ne traite que les problèmes considérés comme majeurs.

Le tutorat existe, un contrat est passé avec les parents en début d'année, des rencontres enseignants parents interviennent en cours d'année.

Méthode à généralisée, car elle aboutie au constat d'un changement positif du comportement de l'élève, actuellement c'est une politique volontariste d'une minorité d'établissement .

Il n'y a pas de CPE dans les petits collèges, ce qui est un manquement grave.

Lorsque les parents sont avisés d'un problème, il faut un laps de temps trop long pour obtenir un RDV auprès d'un psychologue. Il n'y a ni retour, ni suivi.

En primaire, il arrive souvent que l'on dise que m'on sait déjà si un enfant va réussir ou non. Si c'est vrai, est-ce acceptable ?

Il faut assurer les métiers existants et développer d'autres, tels que ceux de la santé, et de l'accompagnement de l'élève.

Il faut du temps et de la formation.

Q : comment articuler les codes de la déontologie, faire communiquer les différents métiers.

Psychologues et médecins sont tenus au secret professionnel, les enseignants quant à eux ont une obligation de réserve sauf danger immédiat.

Q : faut-il institutionnaliser les métiers à l'école maternelle ?

Comptabiliser les 2, 3 ans dans les effectifs et ne pas dépasser 25 enfants par classe.

Les aides maternelles (ASTEM ?), recrutées sans expérience particulière, devraient être professionnalisées et intégrées dans l'Education Nationale.

Le temps passé à l'école hors des classes (cantine...) reste un « moment d'éducation », même si le temps de midi est un « temps communal » ; cela nécessite une formation particulière des personnels intervenants.

## **Q : Les parents**

Dans certaines académies, l'école des parents est à recréer.

Que deviennent la liberté familiale, la liberté individuelle ?

Ceci reviendrait-il à dire : «gardez les enfants chez vous » ?

Les parents délégués de classe savent ce qui les attend !

Les parents venant aux réunions sont ceux qui sont le plus concernés par leurs enfants. Comment entrer en contact avec les autres ?

Les occasions de contact existent aussi lors des activités annexes (sport...) : des parents se déplacent pour voir la réussite de leurs enfants dans ces activités, alors qu'ils ne sont pas portés à assister aux autres réunions, sachant que celles-ci apporteront plutôt les problèmes qu'ils connaissent déjà mais qu'ils ne savent pas résoudre.

Présidence : à l'école primaire et dans les collèges, les parents sont là ; pour le lycée, c'est plus problématique ; par exemple, un lycée regroupe 54 communes : il est impossible de réunir un quorum supérieur à 10. en première et Terminale, plus de réunion avec les parents ; seulement un ou deux lycées à Caen maintiennent encore les réunions pour les classes de Première.

Les chaises vides représentent les parents les plus « intéressants ».

Expérience personnelle : un responsable des affaires sociales ou scolaires à la Mairie, également parent d'élève, est considéré de fait par des parents comme un intermédiaire, un médiateur avec l'école ; il y a là relation de confiance. Ce qui est refusé, c'est la relation école = « problème », mise en évidence des insuffisances liées au contexte psychologique, aux conditions familiales vécues.

Beaucoup de parents ont peur de la relation avec les enseignants.

Les sorties scolaires ont beaucoup diminué ; or des parents (certes toujours les mêmes) accompagnaient ces sorties.

Il faut donner confiance.

C'est de plus en plus difficile pour les parents d'entrer à l'école : il faut qu'ils soient « agréer » pour la piscine, les sorties... ils doivent passer un mini-examen.

## **Présidence : Q : Faut-il renforcer le rôle du principal de l'école, du directeur d'établissement ?**

Faut-il créer un poste de directeur ? Il est important qu'il reste « sur le terrain » de l'enseignement.

Veut-on un chef d'établissement à l'anglaise qui engage ses professeurs ? C'est une inquiétude.

C'est un « travail collectif » plutôt que hiérarchisé ; mettre en place d'autres façons de faire : une direction tournante ?

Présidence : cela existe en Allemagne.

Pour certaines attributions, il est possible de collectiviser, avec partagée.

Il y a de plus en plus de postes de chef d'établissement non pourvus.

10% des chefs d'établissement démissionnent après 2 ans. C'est un problème de dignité avant d'être une question de salaire (la revalorisation salariale pourrait aussi attirer d'autres personnels de la fonction publique). Beaucoup d'obligations, de responsabilités, mais les droits sont fictifs et le pouvoir inexistant. Notre revendication : ne pas être seul(e), être deux pour partager cette souffrance, et donner au poste de la dignité. Une équipe doit poser une politique à appliquer pendant 3 ou 4 ans par le chef d'établissement. Son obligation de mutation après 7 ans au maximum est vécue en fait par lui comme une délivrance.

Sur certains points, le chef d'établissement se compare au chef d'entreprise : il a une obligation de résultat.

Le salaire du chef d'établissement est différent ; cela change tout.

Comme directeur, nous avons un pouvoir inexistant ; il est plutôt un « coach », un entraîneur pour que toute l'équipe donne le meilleur.

Qu'est ce que la réussite de l'enfant ? le cognitif ne compte que pour 20%. L'élève est l'acteur principal : on ne peut comparer à une entreprise.

Le directeur n'a aucune autorité, la responsabilité est totale : la fonction est à revoir.

Il faut donner plus de temps au directeur, l'aider ; il fait tout, à l'école, il n'y a pas d'aide pour l'intendance.

Priorités pour l'école de demain

- a) Rendre obligatoire l'école maternelle à partir de 3 ans, avec apprentissage obligatoire d'une langue étrangère.
- b) Assurer l'avenir des métiers existants.
- c) Assurer de nouveaux métiers avec du personnel qualifié.
- d) Garder un enseignement commun jusqu'en 3<sup>ème</sup>, orienter après.

Q : Quel instruction ?

Instruire (l'école), éduquer et former (parents) ?

Les parents souhaitent des méthodes plus attractives pour l'enseignement des enfants.

Les contraintes des programmes le permet-il ?

L'enfant s'ennuie à l'école ; faut-il qu'il acquière un savoir faire plutôt qu'un savoir ?

Mais le savoir-faire suppose un savoir.

Quel sens la société veut-elle donner à l'école ? Ecole « zapping », « flash » ?

Le savoir n'a pas diminué mais il a changé.

Il y a déplacement des connaissances.

On court toujours après une remise à niveau tenant compte de l'évolution de la société.

Il faut apprendre aux enfants à sélectionner l'information. Cet accès à Internet désacralise-t-il l'école ?

Il faut impérativement posséder les fondamentaux (lecture, compréhension, calcul, esprit critique, analyse), mais le temps pour les maîtriser varie selon l'enfant.

*Trois priorités pour l'école*

- 1) Assurer et conforter par des moyens suffisants les métiers existants à l'Education Nationale. Définir les nouveaux métiers d'accompagnement (technique, socio-éducatif, santé).**
- 2) Assurer un socle commun d'instruction de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire avec l'acquisition d'une langue étrangère.**
- 3) Rendre cohérent et convergents les moyens financiers et humains des différents intervenants : Etat, région, département, commune, associations.**